


Equipement de Protection Individuel

0 3 2 1

Je soussigné, Gaëtan BREE, représentant le **Groupe PAREDES**, 1 rue Georges Besse, 69740 GENAS déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Gant nitrile Blanc OPTISANE**A usage unique non poudré, PROP**

Tailles	Références	
XS (5/6)	706857	
S (6/7)	706867	
M (7/8)	706877	
L (8/9)	706887	
XL (9/10)	706897	

Satisfait aux **exigences essentielles de santé et de sécurité** du Règlement EPI UE 2016/425 actuellement en vigueur en tant que

Equipement de Protection Individuelle de catégorie III
Pour risques graves à effets irréversibles ou mortels

Il répond aux **exigences des gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes** selon les normes suivantes :

- EN 420 :2003+A1 : 2009 : Gants de protection : Exigences générales et méthodes de test
- EN ISO 374-1 : 2016 : Type B
- EN ISO 374-5 : 2016 : Gants de protection contre virus, bactéries et champignons

Fait à Genas, le 4 avril 2019

**Gaëtan BREE***Responsable Hygiène Sécurité Environnement*